



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice



Le co-juge d'instruction Mark Harmon prête serment devant M. Knut Rosandhaug, Directeur adjoint du Bureau de l'administration des CETC et Coordonnateur de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges.

Dans ce numéro

2-3 Nouvelles et
commentaires

4-5 Dans le prétoire

6 Activités de
sensibilisation
aux CETC

7 Sensibilisation
et partenariat

8-9 Actualité
judiciaire

10 Décisions et
audiences

11 Calendrier des
activités de
sensibilisation

12 Contact

Prestation de serment du co-juge d'instruction Mark Harmon

Le nouveau co-juge d'instruction international Mark Harmon a prêté serment le 26 octobre, confirmant ainsi sa prise de fonctions auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) et la reprise des travaux dans les dossiers encore au stade de l'instruction.

Nommé le 20 juin par le Conseil suprême de la magistrature du Royaume du Cambodge, le magistrat américain est arrivé à Phnom Penh le 11 octobre pour prendre sa place aux côtés de son homologue cambodgien, le juge You Bungle.

Le juge Harmon a fait le serment d'exercer ses attributions « en tout honneur et dévoue-

ment, en toute impartialité et en toute conscience », sans accepter « d'instructions d'aucun gouvernement, ni d'aucune autre source ».

Le nouveau co-juge d'instruction a rejoint les CETC après avoir été pendant 17 ans premier substitut du procureur auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Il y a mené l'accusation dans les procès *Krajišnik*, *Krstić*, *Blaškić* et *Perišić*, ainsi que dans les affaires *Plavšić*, *Deronjić*, *Bralo*, *Erdemović* et *Češić*, où les accusés avaient plaidé coupable.

La nomination du juge Harmon survient après la démission de son prédécesseur, le juge Siegfried Blunk, en octobre 2011, et le départ, en mai 2012, du suppléant de ce dernier, le

Lire la suite en page 2



Le co-juge d'instruction Mark Harmon s'entretient avec son homologue cambodgien, le juge You Bunleng, au siège des CETC.

Le juge Kasper-Ansermet.

Le Bureau des co-juges d'instruction est saisi des dossiers n° 003 et 004 depuis septembre 2009, lorsque le co-procureur international faisant fonction a déposé deux réquisi-

toires introductifs demandant aux co-juges d'instruction d'informer sur des crimes impliquant cinq suspects supplémentaires, dont l'identité reste confidentielle à ce jour.

Selon un communiqué de presse publié par le Bureau des co-procureurs en 2009, les crimes dénoncés auraient été commis dans le cadre d'une entreprise criminelle commune ayant consisté à spolier, de façon généralisée et systématique, la population cambodgienne de ses droits. L'information ouverte par les réquisitoires introductifs porte sur huit situations de meurtre, torture, détention illégale, travail forcé et persécution. Si ces faits sont établis, ils pourraient constituer des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève et des violations du Code pénal cambodgien de 1956.

Les co-juges d'instruction doivent encore rendre leur ordonnance de clôture, qui sera de non-lieu ou de renvoi en jugement, dans

chacun des deux dossiers. Dans l'un comme dans l'autre, les travaux d'instruction ont été interrompus en attendant que le poste vacant de co-juge d'instruction international soit pourvu. Les juges You et Harmon ont à présent repris les travaux.

À la fin octobre, la Section d'appui aux victimes avait reçu un total de 853 demandes de constitution de partie civile relatives aux dossiers n° 003 et 004, dont 313 concernaient les deux dossiers, 8 le premier seulement – pour lequel le processus de demande est à présent clos – et 532 le second seulement.

Dossier n° 004 : un avocat nommé



M^e Göran Sluiter est désigné pour représenter un suspect du dossier n° 004.

La Section d'appui à la Défense des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a désigné M^e Göran Sluiter en tant que co-avocat international chargé de la défense d'un suspect visé dans le Troisième réquisitoire introductif. Soumis par le co-procureur international au Bureau des co-juges d'instruction le 7 septembre 2009, le Troisième réquisitoire introductif a ouvert une information sur les faits allégués dans le dossier n° 004. L'identité des suspects qui sont visés dans ce dossier n'a pas été divulguée à ce jour.

Originaire des Pays-Bas, M^e Sluiter est avocat au pénal à Amsterdam et professeur de droit pénal international à l'Université d'Amsterdam. Il jouit d'une grande expérience en droit pénal international, a siégé comme juge dans des affaires relevant de ce domaine aux Pays-Bas et a également fait partie d'équipes de défense dans des affaires jugées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour pénale internationale.

Visite d'information de la coopération internationale suédoise



Une délégation de la coopération internationale suédoise assiste à la projection d'un film aux CETC.

De hauts responsables de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) ont passé la matinée du 9 octobre aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour se familiariser avec leur fonctionnement.

Après avoir pris part à une séance d'information, les 17 membres de la délégation, menés par M^{me} Charlotte Petri-Gornitzka, Directrice générale de l'ASDI, ont assisté aux débats du premier procès dans le dossier n° 002, portant ce matin-là sur la déposition d'un ancien commandant de régiment khmer rouge. La délégation a également rencontré Tony Kranh, Directeur par intérim de l'Administration, et le juge Rowan Downing, de la Chambre préliminaire, pour parler des réalisa-

tions et défis de la juridiction.

Les visiteurs se sont intéressés aux défis techniques et financiers auxquels la juridiction devait faire face, à l'héritage durable qu'elle devait laisser au système judiciaire national et aux espoirs que le peuple cambodgien avait placés dans ses procès.

« Cette visite était d'une grande importance pour nous faire connaître les CETC. Elle était très engageante et éducative », a conclu M^{me} Petri-Gornitzka à l'issue de la matinée.

La délégation suédoise était au Cambodge pour un séjour de plusieurs jours consacré à l'évaluation des programmes de coopération de l'ASDI. Elle devait ensuite se rendre au Myanmar. La Suède compte parmi les 30 donateurs des CETC.

Visite du BMZ et nouvelle contribution allemande



MM. Tony Kranh et Hans-Jürgen Beerfeltz.

Le 8 octobre, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont reçu une délégation allemande menée par M. Hans-Jürgen Beerfeltz, Secrétaire d'État au Ministère fédéral de la coopération économique et du développement.

Après avoir brièvement assisté au procès du dossier n° 002, les 14 visiteurs ont rencontré la direction de l'Administration pour discuter de la gestion des procès, de la participation des victimes, de la sensibilisation et du financement. Se félicitant des progrès réalisés par les CETC, M. Beerfeltz a réaffirmé que celles-ci pouvaient compter sur le soutien continu de son pays.

« Vous avez fait face à tous les défis qui se présentaient à vous et avez obtenu des résultats tangibles. Nous vous félicitons de vos réalisations marquantes », a déclaré M. Beerfeltz. Il a ensuite informé la direction de l'Administration de la nouvelle contribution allemande de 940 000 euros ou 1,2 million de dollars des États-Unis au budget des CETC, un engagement annoncé lors de sa rencontre plus tôt le même jour avec M. Sok An, Vice-Premier Ministre.

Au 31 octobre, les dons allemands s'élevaient à 7,8 millions de dollars É.-U. pour la composante internationale des CETC, et à 2,3 millions de dollars É.-U. pour la composante cambodgienne. L'Allemagne se maintiendra donc au quatrième rang des donateurs, après le Japon, l'Australie et les États-Unis. Le nouveau montant sera effectivement versé à une date ultérieure.

En octobre, la Finlande a également annoncé un don de 150 000 euros ou 191 000 dollars É.-U. Le tableau à droite récapitule les informations relatives à tous les donateurs.

Contributions par donateur

Le tableau suivant fournit une ventilation par pays donateur des contributions financières faites aux CETC depuis leur création et jusqu'au 31 octobre 2012. Sont exclues les promesses de contributions non encore décaissées ou confirmées, de même que la contribution en nature du Cambodge s'élevant à 8,2 millions de dollars des États-Unis.

N°	Financement par donateur	Composante internationale	%	Composante cambodgienne	%	Total	%
1	Japon	60 147 765	49%	16 086 025	38%	76 233 790	45%
2	Australie	14 178 313	12%	3 165 270	7%	17 343 582	10%
3	États-Unis d'Amérique	11 182 000	9%	-	0%	11 182 000	7%
4	Allemagne	7 816 650	6%	2 466 720	6%	10 283 370	6%
5	France	7 352 915	6%	233 281	1%	7 586 196	4%
6	Cambodge	-	0%	7 407 068	18%	7 407 068	4%
7	Royaume-Uni	5 401 650	4%	1 547 982	4%	6 949 632	4%
8	Fonds spécial de l'ONU (30 pays)	-	0%	5 371 417	13%	5 371 417	3%
9	Norvège	5 047 174	4%	-	0%	5 047 174	3%
10	Union européenne	-	0%	4 941 186	12%	4 941 186	3%
11	Canada	2 487 538	2%	-	0%	2 487 538	1%
12	Suède	2 374 700	2%	-	0%	2 374 700	1%
13	Pays-Bas	1 800 909	1%	9 388	0%	1 810 297	1%
14	République de Corée	1 350 000	1%	-	0%	1 350 000	1%
15	Espagne	1 078 729	1%	-	0%	1 078 729	1%
16	Inde	-	0%	1 000 000	2%	1 000 000	1%
17	Nouvelle-Zélande	699 194	1%	2 720	0%	701 914	0%
18	Danemark	591 716	0%	-	0%	591 716	0%
19	Autriche	525 460	0%	-	0%	525 460	0%
20	Irlande	319 161	0%	-	0%	319 161	0%
21	Finlande	284 529	0%	6 800	0%	291 329	0%
22	Belgique	189 804	0%	-	0%	189 804	0%
23	Luxembourg	139 010	0%	20 000	0%	159 010	0%
24	Microsoft	100 000	0%	-	0%	100 000	0%
25	Fondation Open Society Institute	61 174	0%	-	0%	61 174	0%
26	Suisse	7 364	0%	20 235	0%	27 599	0%
27	Thaïlande	-	0%	24 331	0%	24 331	0%
28	Arménie	1 000	0%	-	0%	1 000	0%
29	Namibie	500	0%	-	0%	500	0%
30	Information Today Inc.	500	0%	-	0%	500	0%
	Ajustement	(19 187)		-		(19 187)	0%
	Intérêts perçus de 2005 à 2011	4 887 058		-		4 887 058	3%
	TOTAL	128 005 625	100%	42 302 421	100%	170 308 046	100%

Source : Sections du budget et des finances des CETC.



Les 14 membres de la délégation allemande rencontrent la direction de l'Administration des CETC.

Dans le prétoire

Dossier n° 002

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a tenu 13 journées d'audience en octobre, pendant lesquelles s'est poursuivi l'examen de la preuve dans le premier procès du dossier n° 002 intenté contre les anciens dirigeants khmers rouges Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary, tous trois accusés de crimes contre l'humanité, violations graves des Conventions de Genève de 1949 et génocide.

Ouvert depuis novembre 2011, ce premier procès porte sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le cadre de l'évacuation forcée de Phnom Penh en avril 1975 et lors du déplacement forcé de la population des autres régions entre 1975 et 1977. La Chambre a fini d'entendre les dépositions relatives au contexte historique, à la structure administrative et au système de communications du Kampuchéa démocratique, ainsi qu'à certains aspects des rôles joués par les accusés.

En octobre, la Chambre a entendu quatre témoins et trois parties civiles alors qu'elle entamait le troisième segment du premier procès, portant sur la structure militaire du régime khmer rouge et les déplacements forcés de population.



Le bâtiment abritant la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Khiev En, témoin

Entendu les 1^{er}-2 octobre

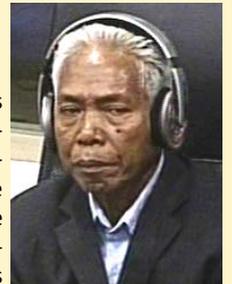
M. Khiev, 54 ans, travaillait pour le Ministère de la propagande à l'époque des faits. Il y recueillait des nouvelles et des renseignements au sein du bureau K33. Sa déposition a porté sur l'écoute des bulletins d'information, la formation technique et la disparition de collègues de son service.



Meas Voeun, témoin

Entendu les 3-4 et 9 octobre

M. Meas, 68 ans, avait été garde du corps et messager avant d'être promu commandant de régiment au sein du Parti communiste du Kampuchéa. Sa déposition a porté sur la façon dont les ordres venaient à être donnés, la capture de combattants étrangers et les combats à Udong et ailleurs avant la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges.



Yim Sovann, partie civile

Entendue les 19 et 22 octobre

M^{me} Yim, 53 ans, a parlé de ses souffrances et du sort de sa famille, forcée d'évacuer la ville et de travailler ensuite en ne recevant que très peu de nourriture, même quand la maladie frappait.



Chum Sokha, partie civile

Entendu le 22 octobre

M. Chum, 57 ans, avait été un soldat de Lon Nol avant de se rendre aux Khmers Rouges en 1975. Il a parlé de ses souffrances, notamment du fait qu'il avait été affamé, entravé, battu et forcé de travailler plus de 12 heures par jour.



Note de la rédaction : Les transcriptions intégrales de ces dépositions peuvent être consultées sur le site Web des CETC : <http://www.eccc.gov.kh/en/Case002-Transcripts/fr>.

Dans le prétoire

Sok Chhin, partie civile

Entendu le 23 octobre

M. Sok, 67 ans, était cheminot à l'époque des Khmers rouges. Il a parlé du fait que des habitants de Phnom Penh avaient été évacués en train. Il a dit avoir vu des voitures de chemin de fer bondées de civils de tous âges, et des cadavres le long des voies.



Lay Bony, partie civile

Entendue les 23-24 octobre

M^{me} Lay, 62 ans, a dit avoir été classée parmi les « nouveaux » par les Khmers rouges et avoir dû évacuer Phnom Penh quelques semaines après avoir accouché. Elle a aussi parlé de sa fille, de son fils et d'autres membres de sa famille qui avaient succombé à la maladie.



Kung Kim, partie civile

Entendu les 24-25 octobre

M. Kung, 56 ans, faisait partie de la troupe khmère rouge qui avait envahi Phnom Penh le 17 avril 1975. Après l'offensive, il avait été stationné dans le nord de la ville pour protéger la zone. Il a parlé de la chaîne de commandement de l'armée et de ses rapports avec d'autres cadres affectés à la même zone.



Horaire des audiences modifié

Le 23 octobre, la Chambre de première instance a annoncé qu'elle siégerait trois jours par semaine au lieu de quatre à partir de la première semaine de novembre. Le calendrier en page 10 fournit les dates effectives des audiences.



Habitants de la province de Takeo à une audience du dossier n° 002.

Galerie du public

Le public continue de manifester un grand intérêt pour le premier procès des trois anciens dirigeants khmers rouges. À la fin octobre, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) avait tenu 125 journées d'audience et entendu 35 témoins, experts et parties civiles. La galerie du public a accueilli 62 018 personnes depuis l'ouverture du procès, dont 80 pour cent de Cambodgiens amenés gratuitement des provinces par les CETC.



Journalistes en discussion dans la salle de presse des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

DATE	PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Cambodge		Étranger	Cambodge	Étranger				
	Affaires publiques	Autres							
1/10/2012	257	1	18	7	4	5	11	0	303
2/10/2012	310	0	4	8	3	4	12	0	341
3/10/2012	230	1	0	8	3	4	12	0	258
4/10/2012	332	2	3	7	2	4	11	0	361
8/10/2012	325	1	8	7	1	2	19	17	380
9/10/2012	294	0	1	5	5	2	16	16	339
10/10/2012	299	0	4	6	2	3	18	2	334
18/10/2012	273	1	6	5	2	3	18	1	309
19/10/2012	257	0	1	4	1	3	18	0	284
22/10/2012	266	1	0	5	2	2	24	0	300
23/10/2012	287	2	2	5	8	2	24	19	349
24/10/2012	260	0	1	6	3	2	13	0	285
25/10/2012	276	0	14	6	4	2	17		319
Totaux pour le mois d'octobre	3666	9	62	79	40	38	213	55	4162
Totaux pour journées 1 à 125 (nov. 2011 - oct. 2012)	50988	1488	1600	1739	908	732	4254	309	62018

Activités de sensibilisation aux CETC

Les Khmers rouges au Musée mémorial de l'Holocauste



Des représentants du Musée mémorial de l'Holocauste des États-Unis rencontrent des parties civiles aux CETC.

Le 23 octobre, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont accueilli des représentants du Musée mémorial de l'Holocauste des États-Unis. Le Musée projette une exposition sur les Khmers rouges et les CETC.

Les membres de la mission d'établissement des faits, une initiative du Musée dans le cadre de la prévention du génocide, ont passé une journée aux CETC, assistant au procès en cours dans le dossier n° 002 et rencontrant des responsables de la juridiction ainsi que des parties civiles, pour parler des travaux des CETC et de l'évolution du dossier.

Les 19 ex-fonctionnaires, journalistes et philanthropes ont d'abord assisté à la déposition d'un cheminot qui avait été témoin de l'évacuation de civils de Phnom Penh à l'époque du Kampuchéa démocratique. Ils ont ensuite rencontré MM. David Scheffer, Expert spécial du Secrétaire général de l'ONU auprès des CETC, et Andrew Cayley, co-

procureur international, pour discuter du procès en cours et des défis de la justice internationale.

L'après-midi, la délégation s'est entretenue avec quatre parties civiles. Celles-ci ont parlé de ce qu'elles avaient vécu, évoqué le souvenir de leurs proches morts à l'époque des Khmers rouges et fait part de leurs vœux sur la justice et la réconciliation. Les visiteurs ont aussi rencontré des représentants de l'Administration et des juges de la Chambre préliminaire, de la Chambre de première instance et de la Chambre de la Cour suprême.

« Nous sommes très reconnaissants de l'accueil que nous ont réservé les CETC. Ce fut pour nous tous une journée mémorable, en particulier la rencontre avec les parties civiles », a dit M. Michael Abramowitz, qui dirigeait la mission. « C'était très émouvant d'écouter les victimes parler de l'impact que les crimes poursuivis dans ce dossier avaient eu sur leur vie. »

La délégation comptait des membres éminents tels que l'ancien Secrétaire d'État à la sécurité du territoire, M. Michael Chertoff, et la journaliste M^{me} Elizabeth Becker. La visite aux CETC faisait partie d'un séjour d'établissement des faits organisé au Cambodge dans le cadre des initiatives du Musée pour la prévention du génocide. Ces initiatives ont déjà conduit à des expositions sur le Rwanda, la Bosnie et le Darfour. Le Musée projette aujourd'hui une exposition et un site Web multimédia sur les atrocités commises durant la période des Khmers rouges, de 1975 à 1979, et sur l'action subséquente de la justice internationale. Le projet, qui reste à définir, doit prendre forme au cours des deux années à venir.

Pendant son séjour d'une semaine au Cambodge, la mission a également visité des sites d'importance et abordé les thèmes de la responsabilité et de la réconciliation avec des représentants du Gouvernement et d'autres personnalités cambodgiennes.



Rencontre entre les visiteurs du Musée de l'Holocauste et des représentants des CETC.

Mise en ligne des excuses présentées par Duch



Image extraite d'un des enregistrements vidéo.

Toutes les déclarations d'excuses et de reconnaissance de culpabilité faites par Kaing Guek Eav, alias Duch, lors de son procès et de la phase d'appel subséquente sont désormais disponibles sur le site Web des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Dans son arrêt clôturant le dossier n° 001 ouvert contre Duch, la Chambre de la Cour suprême a confirmé la décision de la Chambre de première instance de compiler et de mettre en ligne sur le site Web officiel des CETC toutes les déclarations par lesquelles Duch avait présenté des excuses ou reconnu sa responsabilité au cours de son procès, y

compris lors de la phase d'appel. La compilation et la publication de ces déclarations est une mesure de réparation accordée aux parties civiles du dossier n° 001.

Les séquences vidéo, présentées en version originale khmère sous-titrée en anglais, sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.eccc.gov.kh/fr/video/apology>.

Toutes ces séquences sont également disponibles sur DVD. Les ONG, écoles, universités et organismes publics peuvent obtenir des copies gratuites de la compilation sur DVD en prenant contact avec la Section des affaires publiques des CETC à l'adresse suivante : pas@eccc.gov.kh.

Sensibilisation et partenariat

Paroles de femmes – Khmers rouges et violences sexistes



Des femmes témoignent des violences sexistes dont elles ont été victimes durant le régime khmer rouge.

Les 10 et 11 octobre, victimes et témoins de violences sexistes infligées durant le régime khmer rouge se sont jointes à des victimes de conflits étrangers pour partager, lors de la session de 2012 du Tribunal des femmes (*Women's Hearing*) pour la région Asie-Pacifique, le récit de ce qu'elles avaient vécu.

Organisée par le Cambodian Defenders Project (CDP), avec l'aide de la Section d'appui aux victimes des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) et de la Transcultural Psychosocial Organization (TPO), la session de 2012 a pris le relais de celle de 2011 et en a étendu la portée au-delà des frontières cambodgiennes, avec des déposantes venues du Bangladesh, du Timor-Leste et du Népal, introduisant ainsi une dimension comparative à l'examen d'une question de grande importance pour le Cambodge.

La session était présidée par un collège d'éminentes expertes des questions de violence sexuelle. M^{mes} Aurora Javata de Dios (Philippines), Vichuta Ly (Cambodge), Vahida Nainar (Inde) et Dianne Otto (Australie) ont toutes eu à cœur de guider les témoins dans leurs dépositions et d'appliquer leur expertise aux récits recueillis.

La session s'est ouverte avec la déposition d'experte de M^e Silke Studzinsky, avocate internationale de parties civiles devant les CETC, sur le droit applicable aux violences sexuelles et sur les tendances observées durant les conflits et dans les sociétés post-confliktuelles. Vinrent ensuite les témoignages empreints d'émotion de M^{mes} Shanti Hamal et Fuljanaki Rana, victimes de la guerre civile au Népal. Après un exposé de M^{me} Susana SáCouto, du Washington College of Law, sur les aspects judiciaires et non judiciaires de la justice pour les femmes, le Tribunal a également entendu les témoignages de M^{mes} Mosammar Rajia Khatun Kamla et Saleha Begum du Bangladesh.

Monica Pinzón, de l'organisation Equipo de

Estudios Comunitarios y Acción Psicosocial, a ensuite présenté une brève étude de cas guatémaltèque, suivie par les témoignages de M^{mes} Olga da Silva Amaral et Maria Fatima, du Timor-Leste, et de M^{mes} Hong Savath, Sok Samith et Chum Ly, du Cambodge.

Visiblement touché par les témoignages, le public, dont de nombreux membres avaient eux-mêmes été victimes de violences sexuelles, a eu l'occasion de remercier les déposantes et d'évoquer ses propres expériences lors d'une discussion ouverte. Le Gouvernement était représenté parmi les 400 membres du public, en la personne de M. Om Yentieng, Président du Bureau anti-corruption, qui a livré le récit des souffrances infligées à sa sœur sous les Khmers rouges.

Sur la base des témoignages et éléments ainsi recueillis, le collège d'expertes a émis une série de recommandations générales, d'une part, visant notamment la promotion de l'appui aux victimes et la mise au point de mécanismes non judiciaires pour permettre à celles-ci de se faire entendre, et de recommandations propres au Cambodge, d'autre part, notamment en ce qui concerne la prise en compte, dans les dossiers n° 003 et 004 des CETC, des violences sexuelles commises pendant les années khmères rouges.

La session, second forum non judiciaire du genre consacré à l'expression de la vérité en matière de violences sexuelles commises pendant le Régime khmer rouge, a montré combien il était important de soutenir les efforts consentis par les CETC pour mettre en évidence les faits de violence sexuelle dans les dossiers n° 003 et 004. Nombreuses sont les victimes qui ont insisté sur la nécessité de mettre fin à la discrimination et à l'impunité qui entourent la violence sexuelle. Si les crimes commis relèvent du passé, les victimes continuent d'en subir les conséquences du fait de leur impact psychologique et de l'ostracisme social qui en frappe les victimes.

Pour de nombreuses personnes présentes, la session fut l'occasion d'accéder à une forme de justice transitionnelle qui autrement ne serait pas à leur disposition.

Pour plus de renseignements sur la session, ses suites, la déclaration du collège ou le rapport et le film à venir, veuillez prendre contact avec le CDP à l'adresse suivante:

cdp@cdpcambodia.org.

« Pro Bono » 2012



M^e Olivier Bahougne récompensé pour sa représentation des parties civiles chames.

Le 5 octobre, M^e Olivier Bahougne s'est vu décerner le trophée « Pro Bono » 2012 par le Barreau de Paris, en reconnaissance de sa représentation des parties civiles chames devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), ainsi que du travail de son projet connexe de lutte contre l'impunité et de défense des droits de l'individu, baptisé « Maât », du nom de la déesse égyptienne de la justice.

La cérémonie s'est tenue à la mairie de Paris en présence de plus de 500 personnes, dont certains des donateurs de Maât et certaines des parties civiles parisiennes représentées par M^e Bahougne. L'une de celles-ci était M^{me} Roshane Saidnattar, réalisatrice du film *L'important c'est de rester vivant*.

Parallèlement à leur travail juridique, M^e Bahougne et son équipe organisent une exposition photographique itinérante sur la vie quotidienne des Chams cambodgiens. Elle sera inaugurée le 18 décembre à la Meta House de Phnom Penh et parcourra ensuite le Cambodge.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois d'**octobre 2012**. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

Chambre préliminaire

La Chambre a réglé plusieurs questions relatives à la procédure et à la gestion des dossiers. À la fin du mois, elle restait saisie de deux appels interjetés dans le cadre du dossier n° 003 contre le rejet de demandes de constitution de partie civile par les co-juges d'instruction.

Dossier n° 003

La Chambre a rendu une décision le 4 octobre (voir la section consacrée aux décisions et ordonnances).

Chambre de la Cour suprême

La Chambre a continué d'examiner le classement de plus de 13 000 documents confidentiels et strictement confidentiels relevant du dossier n° 001, afin d'en optimiser la divulgation. Appliquant les principes retenus dans ses directives du 26 juillet relatives au déclassé des documents du dossier, elle a relevé 300 pièces supplémentaires pouvant être rendues publiques. Celles-ci seront d'abord expurgées pour ne pas compromettre la confidentialité de certaines informations protégées.

Dossier n° 002

La Chambre a poursuivi son examen de l'appel formé par les co-procureurs contre la mise en liberté inconditionnelle de l'accusée Ieng Thirith, ordonnée par la Chambre de première instance. Elle a décidé de consacrer une audience à la question le 13 novembre à 9 h 30.

La Chambre a été saisie d'un appel immédiat formé par la Défense de Nuon Chea en contestation de l'absence de suite donnée par la Chambre de première instance à sa demande tendant à ce que des mesures soient prises, dans le cadre d'une procédure simplifiée, pour entraver à l'administration de la justice au sens de la règle 35 du Règlement intérieur. La Défense fait valoir que l'absence

de décision de la Chambre de première instance plus de six mois après le dépôt de la demande constitue un rejet implicite de celle-ci.

Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002

Le Bureau a continué de plaider en audience et par écritures dans le cadre du dossier n° 002.

Menant l'interrogatoire des témoins dans le prétoire, il s'est occupé de plusieurs questions hors prétoire, répondant notamment à des demandes de la Défense de Ieng Sary portant sur la façon dont le témoin Norng Sophang avait été entendu par les co-juges d'instruction et sur les pièces pouvant être utilisées aux fins de l'interrogatoire d'Elizabeth Becker.

Dossiers n° 003 et 004

Le Bureau continue d'analyser les éléments de preuve et de suivre l'évolution des dossiers.

Section d'appui à la Défense

Dossier n° 002

En octobre, la Chambre de première instance a poursuivi l'examen de la preuve selon un calendrier revu pour tenir compte de l'état de santé de l'accusé Ieng Sary, hospitalisé depuis le 7 septembre. Ieng Sary a renoncé à son droit d'assister à certaines audiences de procédure et à la déposition de certains témoins et parties civiles. La Chambre de première instance a ordonné que Ieng Sary soit examiné par deux experts médicaux (dont le docteur Campbell qui l'avait déjà examiné à une autre occasion et était l'un des experts ayant conclu à l'inaptitude de Ieng Thirith à être jugée) ; les experts comparaitront le 8 novembre.

Le 8 octobre, la Chambre de première instance a décidé d'étendre la portée du premier procès dans le dossier n° 002 à l'un des trois sites de crimes supplémen-

taires proposés par les co-procureurs, refusant d'inclure les deux autres au motif qu'il pourrait en résulter « une prolongation trop importante de la durée des débats », comme le faisaient aussi valoir les équipes de défense.

La Chambre de première instance a continué d'entendre des témoins et des parties civiles au sujet de la structure militaire du Kampuchéa démocratique, de son système de communications et de l'évacuation de Phnom Penh, alors que les équipes de défense soulevaient des exceptions relatives à certains aspects de l'instruction, notamment à l'existence d'auditions de témoins réalisées « officieusement » par les enquêteurs du Bureau des co-juges d'instruction. La Défense de Ieng Sary a fait connaître sa préoccupation face à l'engagement possible par la Chambre de première instance de M. Thomas Kuehnel, enquêteur du Bureau des co-juges d'instruction, en raison du conflit d'intérêts que cela pourrait créer, en particulier à la lumière de demandes pendantes de la Défense alléguant que l'intéressé s'était livré à des pratiques d'investigation indues. La Chambre de première instance a confirmé que M. Kuehnel avait été engagé de façon limitée pour aider à la préparation des témoins.

Aux audiences des 18 et 19 octobre consacrées à la production de documents, les équipes de défense se sont opposées à la production par les parties civiles de certaines déclarations de témoins. Elles ont également revendiqué le droit de produire des pièces similaires à celles produites par les co-procureurs. Les co-avocats de Khieu Samphan se sont plaints du manque de clarté du processus de production, le qualifiant de « conférence de presse » dans laquelle « les droits des accusés n'étaient pas respectés ».

La Chambre de la Cour suprême doit statuer dans les deux mois à venir sur l'appel des co-procureurs contre la mise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith.

Dossiers n° 003 et 004

L'instruction des dossiers n° 003 et 004 se poursuit ; M^e Göran Sluiter a été nommé co-avocat international pour défendre un suspect dans le dossier n° 004.



Tribunal des femmes pour la région Asie-Pacifique – Session des 10 et 11 octobre 2012.

Section d'appui aux victimes

Activités juridiques

Les avocats des parties civiles ont poursuivi leur travail de représentation dans le cadre du dossier n° 002.

L'Équipe de dépouillement et d'analyse a reçu 62 demandes pour le dossier n° 004 et a aidé Avocats sans frontières à déposer auprès de la Chambre de première instance la traduction en français de certains renseignements. L'Équipe a aussi reçu une demande de changement d'avocat dans le dossier n° 002.

Sensibilisation

La Section a permis à 217 parties civiles d'assister au procès du dossier n° 002 et de rencontrer leurs avocats. Elle a distribué 300 radios, 100 T-shirts, 5 600 livrets contenant les excuses de Duch et 25 classeurs à des parties civiles, plaignants et membres du public.

En partenariat avec le Cambodian Defenders Project (CDP) et la Transcultural Psychosocial Organization (TPO), la Section a obtenu une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le projet consiste à promouvoir l'accès à la justice des victimes féminines de violences sexuelles et autres violences sexistes. La dernière session du Tribunal des femmes pour la région Asie-Pacifique, consacrée aux violences sexistes en situation de conflit, s'inscrit dans ce projet (voir l'article en page 7).

Mesures non judiciaires et réparations

Le 5 octobre 2012, l'Équipe des réparations et mesures non judiciaires a organisé une réunion des co-avocats principaux, des avocats des parties civiles, du Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), du Cambodia Human Rights Action Committee (CHRAC), de l'Association pour

les droits de l'homme et le développement au Cambodge (ADHOC), du Cambodian Defenders Project (CDP), de la Transcultural Psychosocial Organization (TPO), de Youth for Peace (YfP), de Kdei Karuna, du Youth Resource Development Program (YRDP), de l'Université royale de Phnom Penh et d'associations de victimes pour mettre à jour les informations sur les activités liées aux réparations et aux mesures non judiciaires, sur la conception des projets et sur les stratégies de financement.

Le 26 octobre, l'Équipe s'est réunie avec les parties intéressées pour faire le point sur leur coopération et les mesures de réparation.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Dossier n° 002

Les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont préparé et mené à bien l'interrogatoire de trois témoins et trois parties civiles, alors que les débats passaient de la structure administrative, du système de communications et de la structure militaire du Kampuchéa démocratique aux première et deuxième phases des déplacements de population. Les parties civiles ont joué un rôle croissant dans les débats, livrant des témoignages détaillés sur ce qu'elles avaient vécu et sur les souffrances subies pendant le régime, en particulier durant les transferts forcés.

Plus tard dans le mois, les co-avocats principaux ont présenté une requête orale tendant à ce que les parties civiles puissent exprimer toute l'étendue de leurs souffrances, ce qu'elles ont d'ailleurs pu faire, de façon très émouvante, en attendant que la Chambre de première instance tranche la question dans les mois à venir, une fois reçue la requête écrite.

Au milieu du mois, lors de quatre journées de débats publics réservés à cet effet, les co-avocats principaux et les autres parties ont produit d'importants documents relatifs à la structure administrative et au système de communications du Kampuchéa démocratique. Les pièces produites par les co-avocats principaux portaient principalement sur les rôles de Khieu Samphan et Nuon Chea définis par les Statuts du Parti communiste du Kampuchéa et attestés par des déclarations

vidéo des intéressés et des preuves documentaires jointes aux constitutions de partie civile.

Au début d'octobre, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles se sont réunis avec la Section d'appui aux victimes et des représentants de la société civile et des victimes pour définir et entamer la prochaine phase de préparation des projets de réparation. La première des réunions de finalisation des projets a eu lieu à la fin du mois.

Sensibilisation

Soucieux d'informer le public et de suivre les questions intéressant les parties civiles et les victimes, les co-avocats principaux ont pris part à plusieurs activités de sensibilisation et réunions spéciales.

Le 5 octobre, le co-avocat principal cambodgien a participé à une discussion sur l'aptitude à être jugé, diffusée sur les ondes de la radio FM 102 du Women's Media Center of Cambodia (WMC).

Le 10 octobre, des membres de la Section ont assisté à la session du Tribunal des femmes pour la région Asie-Pacifique, où des femmes du Cambodge, du Bangladesh, du Népal et du Timor-Leste ont pu parler des violences sexuelles qu'elles avaient subies lors des conflits dans leurs pays. Dans le cas du Cambodge, les témoignages ont fait ressortir un type de violence de la période khmère rouge rarement reconnu de façon publique.

Le 25 octobre, la Section a participé à une table ronde sur l'apatridie, organisée par Jesuit Relief Services of Cambodia et M^{es} Lyma Nguyen et Sam Sokong, avocats de parties civiles. La discussion portait sur les Vietnamiens de souche qui avaient perdu la nationalité cambodgienne ou en avaient été privés sous le Kampuchéa démocratique, et sur les efforts entrepris pour les aider à la recouvrer.



Membres du public venus assister au procès.

Décisions et audiences

Décisions / Ordonnances

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions, ordonnances, opinions et considérations sont / seront disponibles en ligne à l'adresse www.eccc.gov.kh.

Chambre préliminaire

4 octobre 2012 : « *Decision on Motion for Reconsideration of the Previous Decision on the Defence Support Section's Request For a Stay in Case 003 proceedings before the Pre-Trial Chamber and for Measures Pertaining to the Effective Representation of Suspects in Case 003* » [décision relative à la requête en réexamen de la décision relative à la demande de la Section d'appui à la Défense aux fins de suspension

des procédures du dossier n°003 devant la Chambre préliminaire et de mesures destinées à garantir la bonne représentation des suspects dans le cadre de ce dossier].

La Chambre a rejeté la requête en réexamen. Dans sa décision originale, elle avait déclaré irrecevable la demande de la Défense.



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Meng Kimlong)

Audiences (Un calendrier actualisé est consultable à l'adresse suivante : <http://www.eccc.gov.kh/fr/event/court-schedule>)

Chambre de première instance

Novembre :
5, 6, 8, 12, 14 et 22-23
Décembre :
4-6, 11-13 et 17-19

Chambre de la Cour suprême

3 novembre — Audience en appel relative à l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée

Vacances judiciaires

29 octobre-2 novembre,
27-29 novembre, 10 décembre,
24 décembre-4 janvier et 7 janvier

Informations pratiques pour assister aux audiences publiques

Horaires des audiences

Du lundi au jeudi (sauf jours fériés), de 9 heures à 16 heures
Deux pauses de 20 minutes, à 10 h 30 et 15 h 00 (environ)
Pause de déjeuner de 12 heures à 13 h 30

Étiquette dans la galerie du public

La tenue vestimentaire doit être conforme à la bienséance. Un comportement digne et respectueux de la solennité de la circonstance est exigé. Les téléphones portables, grands sacs, aliments et boissons ne sont pas autorisés dans la grande salle d'audience. Il est demandé aux visiteurs d'emporter tous leurs effets personnels lorsqu'ils quittent la galerie du public pendant les pauses.

Les visiteurs doivent rester assis pendant les audiences, sauf pour se rendre aux toilettes, auquel cas ils doivent suivre les instructions du personnel de sécurité. Il y a deux blocs de toilettes, l'un au rez-de-chaussée et l'autre au niveau de la mezzanine.

Langues des débats

Une interprétation simultanée est assurée en khmer, anglais et français. Les haut-parleurs de la galerie du public diffusent les débats en khmer. La diffusion en anglais et en français se fait au moyen de casques d'écoute mis à disposition de part et d'autre de la galerie – sélectionner le canal 2 pour l'anglais, le canal 3 pour le français, et appuyer simultanément sur les deux flèches de réglage du volume pour annuler la sélection.

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

3 octobre : Le Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC) diffuse à la radio une émission d'entretiens portant sur les perspectives d'héritage des Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens (CETC).

10 octobre : Le CHRAC rediffuse à la radio l'émission d'entretiens sur les perspectives d'héritage des CETC.

10-11 octobre : Le Cambodian Defenders Project (CDP), les CETC et la Transitional Psychosocial Organization (TPO) accueillent la session du Tribunal des femmes pour la région Asie-Pacifique sur les violences sexistes en situation de conflit, avec des déposantes rescapées des conflits du Timor-Leste, du Cambodge, du Bangladesh et du Népal.

28-31 octobre : Kdei Karuna (ancien International Center for Conciliation – ICfC) anime un dialogue intergénérationnel à Kampong Chhnang. Plus de 70 participants partagent leurs expériences et parlent de l'histoire des Khmers rouges.

30 octobre : Le CHRAC distribue dans tout le pays le dernier numéro de son bulletin d'information *KRT Watch*.

Novembre : La Section d'appui aux victimes invite des parties civiles à assister au premier procès dans le cadre du dossier n° 002.

6-9 novembre : Kdei Karuna (ancien ICfC) anime un dialogue intergénérationnel à Kampong Cham. Plus de 100 participants partagent leurs expériences et parlent de l'histoire des Khmers rouges.

7-15 novembre : La Section des affaires publiques distribue dans la province de Kompong Cham des documents de sensibilisation relatifs à l'Arrêt *Duch*.

10-11 novembre : Kdei Karuna (ancien ICfC) anime un dialogue intergénérationnel dans la province de Kampot. Plus de 20 participants échangent leurs expériences et parlent de l'histoire des Khmers rouges.

14 novembre : La Section des affaires publiques prend la parole au premier séminaire communautaire organisé par FM 102 dans le district de Baray (province de Kompong Thom) sur l'actualité des CETC.

13-16 novembre : Kdei Karuna (ancien ICfC) anime un dialogue intergénérationnel à Kampong Thom. Plus de 100 participants se partagent leurs expériences et parlent de l'histoire des Khmers rouges.

16 novembre : La Section d'appui aux victimes tient un forum régional pour les parties civiles à Sihanoukville.



Des habitants de Kratie parcourent des documents de sensibilisation des CETC.

Programme des CETC

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) produisent l'émission de radio hebdomadaire *Khmer Rouge on Trial* (les Khmers rouges face à leurs juges), diffusée le jeudi de 17 h 15 à 18 heures sur les fréquences 918 kHz AM et 105.75 MHz FM. Chaque programme fait le point des audiences de la semaine et reçoit des invités des CETC qui expliquent les faits importants du procès. Les auditeurs téléphonent pour poser leurs questions ou exprimer leurs opinions.

Dans le cadre des **visites d'étude** organisées du lundi au jeudi par la Section des affaires publiques, de 300 à 500 villageois sont amenés de tout le pays pour assister aux audiences du dossier n° 002, suivre une visite guidée du Musée du génocide de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section donne des séances d'information dans le cadre de **visites scolaires** et organise des **projections vidéo locales** à travers le pays.

CALENDRIER DU PROGRAMME DES CETC						
Octobre – novembre – décembre 2012						
DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
14	15 Férié - Cambodge	16 Férié - Cambodge	17	18 Audience 002 - Émission radio	19 Audience 002	20
21	22 Audience 002	23 Audience 002	24 Audience 002	25 Audience 002 - Émission radio	26	27
28	29	30	31	1 Audience 002 - Émission radio	2	3
4	5 Audience 002	6 Audience 002	7	8 Audience 002 - Émission radio	9	10
11	12 Audience 002	13 Audience - Chambre de la Cour suprême	14 Audience 002	15 Émission radio	16	17
18	19	20	21	22 Audience 002 - Émission radio	23 Audience 002	24
25	26	27 Férié - Cambodge	28 Férié - Cambodge	29 Férié - Cam- bodge	30	1
2	3	4 Audience 002	5 Audience 002	6 Audience 002 - Émission radio	7	8
9	10	11 Audience 002	12 Audience 002	13 Audience 002 - Émission radio	14	15



Pour en savoir plus sur les *Chambres extraordinaires au sein Des tribunaux cambodgiens*

« Un processus ouvert à tous »



Route nationale 4, Chaom Chau,
Porsenchey
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs.
Pour en savoir plus, écrire à
pas@eccc.gov.kh.



Numéros
généraux

Tél. : +855 (0)23 861 500
Fax : +855 (0)23 861 555

Relations avec
la presse

Tél. : +855 (0)23 861 669
Tél. : +855 (0)23 861 564

Visites des CETC

Tél. : +855 (0)23 861 639

Appui aux victimes

Tél. : +(855) 023 214 291



Les CETC sur la toile

CETC
UNAKRT

www.eccc.gov.kh
www.unakrt-online.org

Twitter

twitter.com/KRTribunal

Flickr

www.flickr.com/krtribunal

Facebook

www.facebook.com/krtribunal

Youtube

www.youtube.com/krtribunal



La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques.*

Équipe de rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques ;*

Gabrielle HUBLER, *Consultante ;* Kalyan SANN, *Rédactrice ;* Isabel RUTHERFURD, *Stagiaire ;* Sarah COLLMAN, *Stagiaire.*

Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé des communications juridiques.*

Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé/radio.*

La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul but d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.